

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL DE LYON 20 juin 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES et SUPPLEANTS :

Emmanuel SAGE	CFE-CGC
Stéphane RICHETTO	CFE-CGC
Stéphane BILLARD	CFE-CGC
Bruno ROMMENS	CGT
Lionel KOMSA	CGT
Pierre HENNIQUE	CGT

Diffusion : Olivier DECALF
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/DP.cfm

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :

https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines:**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr

REUNION

Présents :

Ont représenté(e)s les salariés à cette réunion :

Stéphane BILLARD	CFE-CGC
Lionel KOMSA	CGT
Pierre HENNIQUE	CGT

Excusé(e)s:

Bruno ROMMENS	CGT
Emmanuel SAGE	CFE-CGC
Stéphane RICHETTO	CFE-CGC

Absent :

A représenté la Direction à cette réunion :

Emilie BUSTOS	Responsable Ressources Humaines
Shonie GAGNIEUX	Gestionnaire Ressources Humaines
Olivier DECALF	Responsable du site de Lyon

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL

Questions récurrentes :

1. Questions économiques

- 1.1. Résultats PC/CA, REX de la région Est - montants à fin mai
- 1.2. Prévisions chiffrées des plans de charges des CCL LOM et OIC à fin mai
- 1.3. Affaires en cours par CCL
 - suivi commercial : point sur les appels d'offres (réponses nouvellement émises et en cours)

Réponse : Les informations ont été transmises en séance et ne feront pas l'objet d'un compte rendu.

2. Gestion du personnel des CCL LOM et OIC

2.1. Par CCL, communication des indicateurs à fin mai

- état des effectifs (entrées, sorties, démissions, licenciements économiques et non économiques, fin de CDD et mutations, proportion Hommes / Femmes)
- nombre de CDD, d'intérimaires et de sous-traitants.
- nombre de contrats postés, semi-postés

Réponse :

	INSCRITS	ACTIFS
CCL LOM	132	131
OIC LYON	21	21
CTE LYON	9	9
REGION EST	26	24
Total	188	185

A noter sur le mois de mai :

- 2 entrées CDI
- aucune entrée OIC
- 1 entrée stage
- 1 sortie LOM Lyon
- Aucune sortie OIC Lyon
- 37 sous-traitants
- Proportion F/H 26% de femmes

2.2. Par CCL, stand-by : situations à fin mai

- nombre de salariés en inter-contrat
- nombre de salariés affectés à des postes TIG (travail intérêt général)
- nombre de salariés affectés à des activités de structures autres que TIG

Réponse : Nous constatons en intercontrat 1 ETP côté LOM et 1 ETP sur OIC.

2.3. Répartition du personnel

Pouvez-vous nous transmettre sous forme de tableau la répartition par CCL et Clients du nombre de personnes :

- en mission avec déplacement (long et court),
- en mission AT,
- en mission sur affaires au forfait, œuvrant dans les locaux Lyonnais.

Réponse :

TOTAL des inscrits à fin avril 2019	188 personnes
Œuvrant à Lyon ou agglomération proche	p
En déplacement hors Rhône-Alpes	0 p
En mission sur site client	50 p
Personnes non dépendantes du Département en mission en région lyonnaise	0 p

2.4. Temps de travail : accord 35H.

Conformément au § XIV de l'accord, les élus DP demandent la communication des informations suivantes :

- nombre de semaines de suractivité déclarées par projet
- projets déclarés tendus conformément à l'accord 35H
- horaires réalisés suite aux demandes de dérogation (horaire de chaque salarié concerné jour par jour sur toute la semaine où a été demandée la dérogation)
- les repos compensateurs générés au titre des semaines de suractivités
- les repos compensateurs pris par les collaborateurs suite à des semaines de suractivités
- les primes allouées lorsque des repos compensateurs n'ont pas été pris
- nombre de personnes ayant effectué une astreinte
- nombre d'interventions réalisées en astreinte
- nombre d'interventions planifiées réalisées hors horaires
- nombre d'interventions planifiées hors horaires

Réponse : 1 collaborateur concerné par les astreintes durant le mois de mai. Aucune intervention sur le mois de de mai 2019.

3/Concur

L'appli Concur est disponible sur smartphone, Thales conseille même aux managers de l'utiliser pour fluidifier l'administratif et le remboursement des NDF, malheureusement certains collaborateurs ne peuvent pas l'installer sur leur téléphone professionnel, faute de compatibilité.

Est-ce que cela est un motif pour que le collaborateur demande l'échange de son smartphone professionnel vers un modèle compatible avec l'application.

Réponse : Le salarié doit faire un mail à l'assistance afin de comprendre ce problème d'incompatibilité. Par la suite le salarié peut se rapprocher du service RH.

4/ Statistiques salariales:

Pouvez-vous nous fournir les statistiques salariales à jour, par catégorie, indice et par sexe ?

Réponse : Nous ne possédons pas les nouvelles statistiques à jour.

5/ Plan de Déplacement d'Entreprise:

L'établissement d'un PDE est obligatoire depuis plus d'un an.

Quelles activités vont être réalisées en 2019 sur le site de Lyon dans le cadre du PDE ?

Réponse : Il n'est pas prévu la mise en place d'IK vélo.

Le site Thales Services de Lyon fait effectivement parti des « établissements assujettis » à l'application de cette mesure (plus de 100 salariés intramuros sur le site et localisé dans le périmètre du Plan de Déplacement Urbain Grand Lyon).

La mise en œuvre de cette démarche nécessite impérativement l'établissement d'un diagnostic établi à partir des habitudes de déplacements des salariés et de leur propension à un changement de mode de transport.

Selon les résultats de l'enquête lancée par le Groupe Thales le 26 novembre 2018 par email auprès de l'ensemble des salariés du Groupe, seules 10 réponses ont été transmises par les salariés du site Thales Services Lyon (18 en 2016) dont seulement 4 se déclaraient prêts à envisager un changement vers un mode de transport plus écologique.

Ce très faible niveau d'intérêt ne permet pas d'établir un tel document ni de considérer cette action comme prioritaire.

6/ Formation:

Les EAA sont maintenant terminés mais l'accès à certains outils restent toujours problématiques, notamment "mes formations" ou le collaborateur peut voir les formations acceptées / refusées ou même s'inscrire. Quand l'accès sera-t-il rétabli ?

Réponse : Cela est un dysfonctionnement que nous avons remonté à nouveau.

A ce jour, les salariés doivent se connecter avec un poste Thales ou contacter directement Alexandra CAMUS.

7/ Dossier individuel du salarié

Tout salarié possède un dossier individuel détenu par l'entreprise. Ce dossier est consultable par l'employé.

Que doit faire le salarié qui désire consulter son dossier personnel ?

Réponse : Le salarié doit en faire la demande auprès du service RH.

Questions CGT

LOCAUX

8/ Concernant la nouvelle société en charge de l'entretien des locaux, malgré une légère amélioration constatée suite aux remarques du mois précédent, beaucoup de salariés continuent de nous remonter de nombreux dysfonctionnements (savon régulièrement en rupture, manque de papier d'essuyage dans la salle de restauration au 44, sols et douche apparemment non lavés ou de manière irrégulière, torchon sale non remplacé, accumulation de poussière, horaires de prestation inappropriés). Quelles actions concrètes peuvent être mise en place afin de retrouver un niveau de prestations qui satisfasse les salariés ? Est-il possible d'avoir un planning des horaires de prestation ?

Réponse : Le planning a été communiqué en séance. Un mail sera envoyé à l'ensemble des salariés afin de communiquer le planning et expliquer les points spécifiques.

9/ Les perspectives de croissance annoncées impliqueront un déménagement vers de nouveaux locaux. Avez-vous de nouveaux éléments à nous communiquer : échéance et localisation envisagées en particulier ?

Réponse : Nous n'avons pas davantage d'informations à ce jour.

10/ Le succès du challenge mobilité, vanté à travers un mail de l'ensemble des salariés, indique clairement leur volonté d'aller vers des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement. Cela nous semble traduire une forte attente quant à la mise en place d'un plan de mobilité. Pouvez-vous relayer cette attente au niveau national ?

Réponse : Nous remontons cette attente.

REGLES

11/ Pouvez-vous rappeler la procédure en cas de fermeture d'un site client sur une journée normalement travaillée pour un salarié (ex : lundi de pentecôte) ?

Réponse : En cas de fermeture du site client sur une journée normalement travaillée, le salarié peut :

- venir travailler à l'agence
- poser une journée de congé.

12 / Le code du travail prévoit un congé principal l'été - La durée du congé principal pris en une seule fois entre le 1er mai et le 31 octobre doit être de 12 jours au minimum. – Dans le cas d'un salarié nouvellement embauché qui ne posséderait pas ces 12 jours, comment s'applique cette disposition ?

Réponse : Dans ce cas, cette disposition ne s'applique pas.

13/ Dans le cas où un salarié ne pourrait pas solder l'ensemble de ces congés au 31 mai, pouvez-vous rappeler les règles permettant de demander un report ?

Réponse : Les collaborateurs doivent faire leur demande auprès du service RH durant le mois d'avril afin de reporter les jours qui ne peuvent pas être posés avant le 31 mai. Un report ne sera autorisé que pour des impératifs opérationnels, jusqu'à 5 jours, en motivant le report et en indiquant les dates de planification. Ceux-ci devront être posés avant le 30 juin 2019.

14 / Pouvez-vous rappeler les règles de valorisation des heures supplémentaires/suractivité ?

Réponse :

Semaine de suractivité : semaine > 40h demandée par la hiérarchie

Procédure au choix :

- Déclaration par le responsable hiérarchique avant la fin de la semaine en cours
- Acceptation formelle du responsable hiérarchique

Repos compensateur :

- 1 semaine de suractivité >40h : ½ journée de repos compensateur
- 1 semaine de suractivité soutenue >44h : 1 journée de repos compensateur.

Modalité des prises de repos compensateurs :

- Hypothèse 1 : salarié n'effectue aucune démarche dans le mois suivant la semaine de suractivité : 50% des repos lui sont payés
- Hypothèse 2 : date du repos demandée par le salarié mais refusée par le responsable hiérarchique : 1 mois supplémentaire accordé au salarié pour prendre le repos
- Hypothèse 3 : Second refus de la hiérarchie : 100% du repos est payé

OUTILS

15/ Les salariés trouvent le nouvel outil Concur plus adapté. Toutefois, concernant les notes de frais, la notification d'approbation par le manager n'arrive pas aux salariés, mais aux assistantes. Ce fonctionnement les oblige à passer du temps à consulter régulièrement l'état de la note de frais (afin de savoir s'ils peuvent l'imprimer et l'apporter aux assistantes). Est-il possible de paramétrer le logiciel, ou de le faire évoluer, afin que les notifications arrivent également aux salariés ?

Réponse : Les salariés doivent vérifier dans leur profil si l'adresse mail est correcte.

16/Lors des déplacements, certains types de frais restent à avancer et d'autres non. Pouvez-vous rappeler lesquels (hôtels, train, ...), et pourquoi ?

Réponse : Les trains et les avions sont pris en charge par la société car cela passe par le biais de Carlson.

Les hôtels, locations de voiture, péages, sont à payer par le salarié et seront remboursés par note de frais.

17 / Certains managers ont constaté des problèmes de synchronisation entre e-HR et Workday. Certains d'entre eux n'ont pas accès à une vue complète de toutes les personnes qu'ils managent. Ces problèmes sont-ils connus ? Et si oui, avez-vous une échéance de résolution ?

Réponse : Ces problèmes sont connus au niveau national. La mise à jour est un sujet d'actualité. Nous attendons davantage d'information.

18/ Pouvez-vous indiquer quels outils sont accessibles aux stagiaires (par exemple, en terme de remboursement des déplacements, de consultation des offres d'emploi...) ?

Réponse : Les stagiaires ont accès à tous les outils exceptés e-admin.

19 / Est-il prévu de mettre en place un registre numérique pour les dysfonctionnements des locaux (au lieu du registre papier disponible auprès des assistantes) ?

Réponse : Cela n'est pas prévu à ce jour.

ACTIONNARIAT

20 / Avez-vous des informations à nous communiquer sur le nouveau plan actionnariat prévu pour cette année 2019 ?

Réponse : Nous n'avons pas d'information à ce sujet à ce jour. Des communications seront envoyées aux salariés.

21/ Avez-vous des informations à nous communiquer concernant l'entrée au CAC40 de THALES ?

Réponse : Nous n'avons pas d'information à ce sujet.

DIVERS

22 / Pour quand est prévue l'ouverture de la salle de détente au 44 ? Les clients auront-ils également accès à cette salle ?

Réponse : La salle est ouverte. Un mail a été envoyé à l'ensemble des salariés de Lyon. Celle-ci est à destination des salariés cependant les clients peuvent y accéder avec l'accompagnement d'un salarié Thales.

23/ Pouvez-vous indiquer combien de bourses éducation Thales ont été demandées (Lyon, autres sites, national) ?

Réponse : Deux bourses éducation ont été demandé à notre connaissance sur le site de Lyon. Nous ne possédons pas encore les données concernant les autres sites.

PLANNING DES «REUNIONS DP LYON » 2019

Dates	Heure
20 Juin 2019	9H30
24 Juillet 2019	9H30
Août 2019	
Septembre 2019	
Octobre 2019	
Novembre 2019	
Décembre 2019	